

**SAS C.D.C**



31 Ter Avenue Michel CREPEAU  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE CEDEX 1  
☎ : 05 46 41 74 38  
Fax 05 46 34 19 42  
cabinet@cabinetcdc.fr

Pierre LEFEVRE  
Marcel SAUSSEAU  
Robert GAY

Experts Comptables  
Commissaires aux Comptes

**CAUE17**  
**Conseil d'Architecture d'Urbanisme**  
**Et de l'Environnement**

85, bd de la République  
17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

## CAUE 17

*85, bd de la république*  
*17000 LA ROCHELLE*

\*

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

#### **OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAUE 17 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.1 de l'annexe des comptes annuels concernant les faits caractéristiques de l'exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés

sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Observation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre de l'audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non - détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve, ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA ROCHELLE le 30 mai 2021

Le commissaire aux comptes  
Pour la société CDC

  
**Pierre LÉFEVRE**

## CAUE 17

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	69 065	65 748	3 316	4 289
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>69 065</b>	<b>65 748</b>	<b>3 316</b>	<b>4 289</b>
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat.out.industriels	154 688	143 322	11 366	6 734
Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>154 688</b>	<b>143 322</b>	<b>11 366</b>	<b>6 734</b>	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 129		1 129	1 101	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 129</b>		<b>1 129</b>	<b>1 101</b>	
<b>Total I</b>		<b>224 883</b>	<b>209 070</b>	<b>15 812</b>	<b>12 125</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 194 582		1 194 582	410 873
		<b>TOTAL</b>	<b>1 194 582</b>		<b>1 194 582</b>	<b>410 873</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	97 813		97 813	98 995
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		2 537 580		2 537 580	2 915 767	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		6 952		6 952	6 002	
<b>Total II</b>		<b>3 836 929</b>		<b>3 836 929</b>	<b>3 431 640</b>	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 061 812</b>	<b>209 070</b>	<b>3 852 741</b>	<b>3 443 765</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des Immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

**SAS CDC**  
 31 Ter av Michel Crépeau  
 BP 73125  
 17033 LA ROCHELLE Cdx 1

## CAUE 17

<b>Passif</b>		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 055 569	2 806 649	
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	255 445	248 919
	Situation nette (sous-total)	<b>3 311 015</b>	<b>3 055 569</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total I	<b>3 311 015</b>	<b>3 055 569</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	101 283	78 228
	Total III	<b>101 283</b>	<b>78 228</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	254 436	
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 675	32 704
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	145 181	127 232
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	150	150 000
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		30	
	Total IV	<b>440 443</b>	<b>309 968</b>
	Écart de conversion Passif V		
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>3 852 741</b>	<b>3 443 765</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	254 436	
	(2) Dont emprunts participatifs		

## CAUE 17

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	26 693	27 269
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	4 675	3 300
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 984 107	2 021 850
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	37 193	30 480
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	494	1	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>2 053 162</b>	<b>2 082 901</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	615 508	758 037
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	79 752	75 566
	Salaires et traitements	722 403	703 373
	Charges sociales	356 198	355 198
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 470	5 867
	Dotations aux provisions	23 055	11 299
	Reports en fonds déduits		
Autres charges	0	7	
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>1 806 389</b>	<b>1 909 349</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>246 773</b>	<b>173 552</b>

SAS CDC  
 31 Ter av Michel Crépeau  
 BP 73125  
 17033 LA ROCHELLE Cdx 1



## CAUE 17

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 004	11 347
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		9 004	11 347
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV			
2. Résultat financier (III-IV)		9 004	11 347
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		255 777	184 899
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		190 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V			190 000
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		125 648
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI			125 648
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			64 351
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		332	332
Total des produits (I + III + V)		2 062 166	2 284 249
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 806 721	2 035 329
EXCÉDENT OU DÉFICIT		255 445	248 919
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

## Table des matières

1	Objet social.....	2
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	3
3	Description des moyens mis en œuvre.....	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture.....	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	5
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture.....	5
5	Principes et méthodes comptables.....	6
5.1	Principes généraux.....	6
5.1.1	Changement de méthode comptable.....	6
5.2	Principales méthodes comptables.....	8
1.	Informations relatives au bilan.....	10
1.1.	Actif.....	10
1.1.1.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	10
1.1.1.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	10
1.1.1.2.	Modes d'amortissement.....	10
1.1.2.	Produits à recevoir.....	11
1.2.	Passif.....	12
1.2.1.	Fonds associatifs.....	12
1.2.1.1.	Tableau de variation des fonds associatifs (en K€).....	12
1.2.2.	Provisions pour risques et charges.....	12
1.2.3.	Charges à payer.....	13
2.	Autres informations.....	14
2.1.	Rémunérations des trois dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés (réf. art 20 loi sur le volontariat associatif).....	14

SAS EDC  
 31 av Michel Crépeau  
 BP 73125  
 17033 LA ROCHELLE Cdx 1

## 1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association dénommée « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture, ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire.

Il pourra être consulté avant toute demande de permis de construire par les maîtres d'ouvrage qui, en application des articles 4 et 5 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, n'ont pas fait appel à un architecte.

**SAS CDC**  
17011 Tel av Michel Giraudeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Mission de conseil en Architecture, et urbanisme auprès des particuliers et collectivités
- Séminaire
- Publications
- Expositions
- Etude « Architecturale »
- Pédagogie
- Communication événementielle (Conférences, Journées nationales de l'architecture, Mois de l'architecture)

**SAS CDC**  
31 Ter av Michel Crépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx 1

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Dépenses engagées

a. Actions engagées mais non terminées dans l'exercice :

- Mois de l'Architecture : 2 712 €

b. Actions engagées et terminées dans l'exercice :

- Pédagogie : 876 €
- Séminaire : « Devenir des Eglises » : 9 899 €
- Publications : 20 995 €
- Journées Nationales de l'Architecture : 953 €
- Les « 40 Ans du CAUE 17 » : 6 746 €

c. Actions engagées antérieurement mais non terminées à la clôture :

- Etude « Architecturale 20' » : 28 277 €

— Investissements :

a. Engagés et terminés dans l'exercice :

- Matériel informatique : 13 K€

— Ressources humaines : 1 144 K€

— Entretien général / dépenses de fonctionnement : 219 K€

AS DC  
31 Ter av Michel Crépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx 1

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Le CAUE a créé en 2019, un fonds de dotation qui clôture son premier exercice le 31/12/2020.

**SAS CDC**  
31 Ter av Michel Crépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx 1

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changement de méthode comptable

##### **Première application du règlement ANC n°2018-06**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

SAS CDC  
31 Ter av Michel Crépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cedex 1

## 6 Informations relatives au bilan

### 6.1 Actif

#### 6.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 6.1.1.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions
	Acquisition	Apports Virements	
Logiciels		1.6 K€	
Matériels divers			
Installations générales			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		11.4 K€	
Mobilier			
<b>Total</b>		<b>13 K€</b>	

SAS CDC  
31 Ter av Michel Grépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx 1

##### 6.1.1.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an
Matériels divers	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans



6.1.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant (en K€)
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	
Divers	1 190 064
<b>TOTAL</b>	<b>1 190 064</b>

**SAS CDC**  
 31 Ter av Michel Crozes  
 BP 10079  
 17103 LA ROCHE-EN-JEUX T

## 6.2. Passif

### 6.2.1. Fonds associatifs

#### 6.2.1.1. Tableau de variation des fonds associatifs (en K€)

Libellés	N-1	+	-	N
Réserves diverses	2 806 649	248 919		3 055 569
Réserves pour actions				
Réserves de trésorerie				
Résultat	248 919	6 526		255 445
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>3 055 569</b>	<b>255 445</b>		<b>3 311 015</b>

#### 6.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Provision pour retraite (1)	78	23		101
Autres Provisions pour risques et charges (2)				
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>23</b>		<b>101</b>

- (1) La provision pour retraite intègre les charges sociales. Elle intègre les paramètres liés à la réforme des retraites. Taux d'actualisation : 0.7 % contre 1,80 % en N-1 Turnover : faible.

## 6.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
<b>CONGES A PAYER</b>	
Congés provisionnés	35 977
Charges sociales provisionnées	23 651
Charges fiscales provisionnées	
<b>INTERETS COURUS</b>	
Emprunts et dettes assimilées	
Fournisseurs	
Banques	
Concours bancaires courants	
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Factures à recevoir	25 973
RRR à accorder, avoirs à établir	
Personnel	10 719
Autres charges fiscales	150
Divers	
<b>TOTAL</b>	<b>96 470</b>


**SAS CMC**  
 101 Ter av Michel Crépeau  
 BP 73125  
 17033 LA ROCHELLE Cedex 1

## 7. Autres informations

### 7.1. Rémunérations des trois dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés (réf. art 20 loi sur le volontariat associatif).

La rémunération brute des trois cadres les mieux rémunérés représentent 234 605 €.

**SAS CDC**  
31 Ter av Michel Crépeau  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE Cdx 1

**SAS CDC**  
31 Ter av Michel Coudyrou  
BP 73123  
17033 LA ROCHELLE CEX 1

**SAS C.D.C**



31 Ter Avenue Michel CREPEAU  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE CEDEX 1  
☎ : 05 46 41 74 38  
Fax 05 46 34 19 42  
cabinet@cabinetcdc.fr

Pierre LEFEVRE  
Marcel SAUSSEAU  
Robert GAY

Experts Comptables

**CAUE17**  
**Conseil d'Architecture d'Urbanisme**  
**Et de l'Environnement**

85, bd de la République  
17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à LA ROCHELLE le 30 mai 2021

Le commissaire aux comptes  
Pour la société CDC

  
**Pierre LEFEVRE**